



PILLAC - 16390

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 27 octobre 2022 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 20 octobre 2022)

-  **Désignation du secrétaire de séance**
Mme LIRIO est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

- Me Viviane BERTHELOMET
- Mme Géraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- Mr. Jeannick EHRENMANN
- Mr. Philippe KIPP
- Me Anne LIRIO
- Mr. Dominique STREIFF

Absente excusée :

- Me Sandrine AUDOIN donne pouvoir à Mme BOUILLON

Absents :

- Mr. Valentin GILLET
- Mr. Alban AUDOIN
- Mr Cyril VERGNON

 **Ordre du jour :**

-  Désignation du secrétaire de séance
-  Délibération choix artisan pour pompe à chaleur studio et plan de financement
-  Remplacement porte fenêtre studio
-  Signature Charte forestière
-  Arrêté désignant un correspondant Incendie et secours
-  Acte administratif GALTEAUD
-  Questions diverses



PILLAC - 16390

Actions du Maire depuis le 08/09/2022

- 15/09 Forum des Maires à la Communauté de communes
- 22/09 Rendez-vous entreprise GOUWY pour pompe à chaleur dans le studio
- 22/09 Séance travail refonte du site web de la commune
- 26/09 Commission R.H à la Communauté de communes
- 29/09 Conseil communautaire
- 8/10 Congrès des Maires de Charente
- 19/10 Marathon « finances » à la Communauté de communes
- 27/10 Conseil communautaire

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le maire demande au conseil d'accepter de rajouter à l'ordre du jour le vote du conseil sur le périmètre de l'AFAFE.

Le conseil est d'accord sur cet ajout.

Délibération choix artisan pour pompe à chaleur studio et plan de financement

Suite à la mise en application du décret sur la performance énergétique des logements, il est nécessaire de remplacer le système de chauffage du studio de la Grange Marcombe, ainsi que de faire remplacer la porte pleine par une baie vitrée double vitrage.

Monsieur le Maire informe le conseil que la Société GENDRON n'a toujours pas fourni de devis, après avoir été relancée au moins quatre fois par téléphone.

Seule la société GOUWY a répondu en présentant un devis de 6300.69€ TTC.

Comme cette société a donné pleinement satisfaction lors d'un précédent chantier, le conseil vote pour ce devis.

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

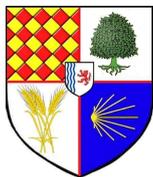
Le devis est adopté.

Remplacement porte-fenêtre du studio

Par une baie vitrée PVC double vitrage + volets battants

- Devis de la miroiterie Lamothe : 1519,20€ TTC

D'autres devis sont attendus



PILLAC - 16390

Signature charte forestière

Mr le Maire présente à l'ensemble du conseil la charte forestière, charte « des bonnes pratiques » à l'usage des exploitants et propriétaires forestiers.

Le conseil municipal a donné son accord pour l'adhésion de la commune à cette charte.

Arrêté désignant un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la désignation d'un correspondant incendie et secours relève d'un arrêté qui doit être pris par le Maire. Après un tour de table cette mission est confiée à Mr KIPP.

Acte administratif GALTEAUD

Mme Auguste informe le conseil par courrier que l'élaboration de ce document est complexe. Monsieur le Maire proposera à la secrétaire une aide possible via la CDC pour compléter et finaliser le dossier qui date de 2015.

Délibérations périmètre restructuration forestière

Mr le Maire informe le conseil que le périmètre retenu pour la restructuration forestière doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

Pour information, la commune a reçu 2 lettres de « doléances » de Mme CHIARAMI et de Mme Mathilde BERTHELOMET.

Il a été décidé qu'un courrier serait adressé au responsable au niveau du territoire afin de proposer une réunion de discussion autour des problématiques soulevées par ces 2 personnes.

La délibération est soumise au vote :

2 voix contre

3 abstentions

3 voix pour

La délibération est adoptée



PILLAC - 16390

Questions diverses

❖ Voirie

Mr le Maire informe le conseil que les travaux de voiries vont changer quant aux choix qui étaient établis précédemment. Il sera désormais établi à l'échelle du territoire de la CdC un classement de « routes dites prioritaires », pour l'affectation du budget aux travaux de voirie afin d'optimiser les travaux et faire des portions plus longues même si les routes continuent dans une autre commune. Il reste 6 routes à qualifier en termes d'usage et de qualité du revêtement et il faut rendre ce document avant le 18 novembre à la CdC.

Pour donner suite à la réunion sur les finances de la CdC, il est peut-être envisagé que pour 2023, les travaux de voirie soient diminués permettant ainsi un levier pour une baisse des dépenses de la CdC...

❖ Vente de la voie des Landes

Dans le cadre de l'enquête publique nécessaire pour cette vente, le conseil municipal doit désigner un commissaire enquêteur parmi une liste fournie par la Préfecture ; après discussion, le choix se porte sur Mr J-Marie DROUAUD, retraité de la SAUR.

❖ Travaux église

- L'entreprise SBES est intervenue en septembre afin d'effectuer les travaux nécessaires à la remise aux normes de l'installation électrique de l'église. Montant : 3670,80€TTC
- Le dossier de demande d'expertise par un architecte pour la rénovation du bâtiment a été envoyé ce jour.

❖ Salle des fêtes

Suite au passage de la commission de sécurité, il avait été demandé que le plan d'intervention qui doit être affiché dans l'entrée du bâtiment soit réactualisé ; un devis de 360€ TTC est accepté pour la mise en conformité.

❖ Location salle des associations

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de location de cette salle a été faite à la Mairie.

La commune n'avait pas prévu cette possibilité de location, cette salle étant utilisée uniquement pour des réunions (à titre privée ou publique) sans repas.



PILLAC - 16390

Il est donc décidé de permettre la location à la journée de la salle des associations aux habitants de la commune, pour la somme de 20€/jour.

❖ **Rénovation du monument aux morts**

Monsieur Philippe KIPP a présenté les supports sur lesquels seront inscrits les noms des soldats morts pour la France, réalisés par la société SUBLIPRO d'Aubeterre. Le conseil municipal donne son accord sur le choix des matériaux proposés.

Une enquête a été menée pour vérification des données sur les personnes inscrites sur le monument aux morts et éventuelles corrections. Le résultat de cette enquête fera l'objet d'une délibération ultérieure.

❖ **Dégâts sécheresse**

Pour donner suite au signalement par un administré de fissures apparues sur les murs de sa maison suite à la période de sécheresse de l'été dernier, une enquête a été diligentée, via une demande de Mr le Maire, sur le territoire de la CdC, et il ressort pour le moment que beaucoup d'administrés sont concernés. Il est donc demandé aux personnes concernées par ces dégâts structurels de présenter un dossier en Mairie, dossier comprenant des photos pour fin novembre dernier délai ; ce dossier sera remonté à la CdC et mis dans les mains d'un avocat pour essayer de faire établir une reconnaissance de catastrophe naturelle sur le département.

❖ **Bouclier tarifaire énergétique**

Le SDEG16 a fait parvenir un courrier aux communes éligibles au bouclier tarifaire concernant l'électricité ; notre commune remplissant les critères, la commune a signé le document qui devrait permettre à notre commune de ne pas être trop impacté par la flambée des prix de l'énergie.

❖ **Rendu du DPE du studio**

Le dossier a été remis dernièrement en Mairie ; quelques interventions sont demandées et feront l'objet d'une demande de devis.



PILLAC - 16390

❖ **Référent tempête**

Me BOURON informe le conseil qu'elle a participé à la réunion organisée par ENEDIS le 29 septembre dernier en tant que référente tempête.

Une intervention du SDIS a été faite pour rappeler le rôle de chacun :

- la Préfecture
- le SDIS
- ENEDIS
- les Maires
- les référents tempêtes

La probabilité de vivre prochainement une tempête (fortes pluies, averses de grêle, vents violents) est forte et chacun des cinq doit avoir une action complémentaire pour gérer au mieux les incidents météorologiques.

Le maire et le référent tempête sont les seuls à joindre la cellule de crise.

Nouveautés lors d'évènements climatiques :

- communication par SMS et par TEAMS
- utilisation de l'application CREASYS qui permet de connaître les points où il y a un problème ; les référents tempêtes doivent l'installer sur leur smartphone.

❖ **Eoliennes**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier émanant de la DREAL (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) est arrivé en Mairie concernant l'implantation d'éoliennes en Nouvelle Aquitaine ; en résumé, la commune de Pillac fait partie des communes concernées par une implantation possible sur le territoire de la commune. Il ne s'agit, pour le moment, que d'une information. A suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Maire

La secrétaire de séance